



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Charbonnages de France

Question écrite n° 29564

Texte de la question

M Jean-François Mancel appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur le changement de statut du Centre d'études et de recherches des charbonnages de France (Cerchar) de Verneuil-en-Halatte qui doit être constitué en établissement public industriel et commercial (EPIC) et sur le passage de celui-ci de la tutelle de son ministère à celle du secrétariat d'État à l'environnement. Ce projet suscite de vives inquiétudes chez le personnel en raison du peu d'informations dont il dispose à son sujet. Le décret fixant les nouvelles activités du Cerchar n'a pas été pris et les salariés craignent pour leur avenir. En effet, l'EPIC n'a pas encore de budget assuré pour l'année 1991, ni pour les 430 personnes qui doivent y travailler, et il est prévu d'adapter les structures du personnel - qui donnent pour le moment un rapport de 2,3 techniciens, employés, ouvriers pour 1 ingénieur afin d'arriver à un rapport de 1 pour 1. Par ailleurs, une quarantaine de salariés sur les 450 employés actuellement doivent être transférés dans deux sociétés installées à Verneuil-en-Halatte, dont l'une est en cours de restructuration. Enfin, les employés du Cerchar s'interrogent quant à l'application effective des textes de conversion. Il lui demande donc de bien vouloir lui donner davantage de précisions sur le devenir du Cerchar et sur les mesures qu'il envisage de prendre afin de répondre aux inquiétudes exprimées par le personnel de cet établissement.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis plusieurs mois les pouvoirs publics ont examiné avec beaucoup d'attention les perspectives d'activité du Cerchar. Il était en effet apparu que son potentiel de recherche et développement excédait les besoins des Charbonnages de France et que les travaux du Cerchar pouvaient être davantage mobilisés sur les enjeux majeurs que sont l'environnement, l'hygiène et la sécurité industrielle. Aussi a-t-il été décidé de créer un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du secrétariat d'État chargé de l'environnement ; cet établissement reprendra les activités du Cerchar dans les domaines de l'environnement, l'hygiène et la sécurité industrielle, et les travaux miniers. Le décret relatif à ce transfert d'activités est actuellement soumis au Conseil d'État. Ses différents éléments ont été exposés au personnel du Cerchar par son directeur à l'occasion de plusieurs réunions d'information. L'avenir de l'activité portant sur l'utilisation du charbon, actuellement exercée pour l'essentiel sur la plateforme de Mazingarbe, doit être parallèlement examiné. Il convient dans ce contexte de rechercher une formule juridique qui associe étroitement autour de Charbonnages de France les autres acteurs industriels concernés : grands consommateurs de charbon et fabricants de matériels de combustion. Le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire a demandé au président-directeur général des Charbonnages de France de poursuivre activement les conversations engagées dans ce sens, afin que cette organisation nouvelle puisse être mise en place dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Mancel Jean-François](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29564

Rubrique : Charbon

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 1990, page 2609